

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Convention de mise à disposition de service avec la Communauté de Communes du Val de Bouzanne.

Délibération N° 2024-02-06

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf février à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de La Chapelle de La Châtre, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 14 février 2024

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 74 membres sur 112

Présents : M. ALAPETITE Claude, M. BAUDRY Gérard, M. BEGAT Julien, M. BERDUCAT Cédric, Mme BERGUA Catherine, M. BERTRAND Philippe, Mme BESNIER Marie-Claire, Mme BEUGNET Nicole, M. BIDEAUX Nicolas, Mme BIGRAT Chantale, Mme BOMBLED Pascale, M. BONNIN Jean-Michel, M. BOURDEAU Jean-Marie, M. BRE Laurent, Mme BRUNET Charline, M. CALAME Daniel, M. CHAGNON Bernard, M. CHAMPEAU Francis, M. CHERAMY Pascal (suppléant), M. COLLET Antoine, M. COURTAUD Pascal, Mme DALLOT Aline (suppléante), M. DARCHY Guy, M. DAUDON Daniel, Mme DAUDON Christèle, M. DAUGERON François, M. DEBEURET Jean-Louis, M. DEFOUGERE Gérard, M. DEGAY Jean-Michel, M. DÉSIRÉ Serge (suppléant), M. DEMOCRATE Hervé, M. DENORMANDIE Arnaud, M. DEVAUX Samuel, Mme D'HOOGHE Nicole, M. DIMEGLIO Rémi, M. DORADOUX Jean-Luc (suppléant), M. DOUET Patrice, Mme ELION Virginie, M. FORGET Joseph, M. GAUTRON Guy, M. GENICHON René, Mme GLEN Stéphanie, M. HERLEMONT Etienne, Mme HIBERT Chantal, M. HUGOTTE Philippe, M. JUDALET Patrick, Mme JÜRGING Christiane, Mme LABESSE Elisabeth, M. LACOT Antoine, M. LACOU Serge, M. LAFONT Marc, Mme LAMY Claudine (suppléante), M. LAPLACE Bernard (suppléant), Mme LEUILLET Marie-Laure, M. MERCIER André, M. MITATY Bernard, M. MONTINTIN Christian, M. NICOLET Jean-Pierre, M. NONIN Patrick, M. PETERS William, Mme PILLET Michelle, Mme PILLOT DUPUIS Laurence, M. RABILLE Franck, M. ROBERT Christian, M. ROUET Serge, Mme ROUILLARD Maryse, M. ROUTET Philippe, M. ROY Jean-François, Mme SELLERON Michèle, M. SAVY Philippe, M. SIMON Bruno, M. TEMPLIER Dominique, M. WEINLING Eric, M. YVERNAULT Dominique.

Excusés : M. AUCLAIR Quentin, M. BELLET Alain, Mme CHAGNON Josette, M. DALOT Jean-Pierre, M. DEGUET Rémy, M. DEVISSCHER Thomas, M. DUPLESSIS Jean-Claude, Mme FLEURET Sylvie, M. FLEURY Didier, M. GENICHON Sébastien, Mme GERBIER Agnès, M. GUENIN Didier, M. JOUHANNEAU Emmanuel, M. LABRUNE Mathieu, M. LEFORT Hubert, M. LOEUILLET Gilles, M. MAILLIEN Bernard, Mme MALASSET Christine, M. MARATHON Jean-Paul, M. MATHEY Jean-Luc, Mme MELIN Bénédicte, M. MICHOT Olivier, M. PATRIGEON Philippe, M. PELLETIER Philippe, Mme PERSONNAT Marion, Mme PION Angélique, M. PIOT Hugues, M. PRADAT Eric, M. ROBERT Jean-Pierre, M. ROBIN Sébastien, Mme ROUTET Carine, M. SACHET Bertrand, M. SALMON Michel, Mme SAUVARD Christine, Mme SOULETTE Dominique, M. VIAUD Philippe, Mme VILCHESPARDO Patricia, M. YVERNAULT Philippe.

Nombre de pouvoirs : 4 – M. DALOT Jean-Pierre a donné pouvoir à M. ROBERT Christian, M. FLEURY Didier a donné pouvoir à M. DAUGERON François, M. PATRIGEON Philippe a donné pouvoir à Mme PILLET Michelle, Mme SAUVARD Christine a donné pouvoir à M. BERDUCAT Cédric.

Secrétaire de séance : Mme Nicole D'HOOGHE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20240229-2024-02-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2024
Publication : 07/03/2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5721-9,

Dans le cadre d'une poursuite de l'appui de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne dans l'élaboration de son PLUi, le Président propose au Comité syndical de valider la mise à disposition de service de la chargée de mission Urbanisme durable du Pays pour l'année 2024.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise à disposition de service de la chargée de mission Urbanisme durable du Pays sur l'année 2024 pour accompagner la Communauté de Communes du Val de Bouzanne dans l'élaboration de son PLUi pour un montant de 5 488,20 €.
- **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry à signer la convention de mise à disposition de service avec le Président de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Président,

François DAUGERON



La secrétaire de séance,
Nicole D'HOOGHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20240229-2024-02-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2024

Publication : 07/03/2024